

2018

Rapport trimestriel de production et
d'activité

1^{er} octobre au 31 décembre 2018

TASPAAT

Réduction du nombre de dossiers

À titre d'organisme de décision ontarien et de dernier niveau d'appel du régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario, le Tribunal vise la prestation de services décisionnels de qualité dans le cadre de solides processus respectant les principes de la justice naturelle.

Avec la collaboration des représentants, en 2018, les décideurs et le personnel du Tribunal ont réduit le nombre de dossiers et l'attente avant l'instruction.

Suivent les tendances positives et les faits marquants de 2018 :

- réduction de 6 038 à 4 081 du nombre de dossiers actifs
- réduction de 12,7 à 9,8 mois du délai médian avant la première offre de date d'audience
- tenue de la première audience du Centre des audiences de Hamilton le 7 janvier 2019
- exécution de travaux visant à réduire les délais d'exécution pour les dossiers de réexamen

En 2019, le Tribunal continuera :

- à s'appliquer à rendre des décisions motivées
- à travailler en vue de réduire l'attente avant l'instruction
- à offrir le recours aux audiences par vidéoconférence dans les cas appropriés

Le Tribunal vous remercie de votre collaboration pendant qu'il s'affaire à réduire davantage l'attente avant l'instruction et le règlement des affaires dont il est saisi.

Sommaire de gestion des dossiers

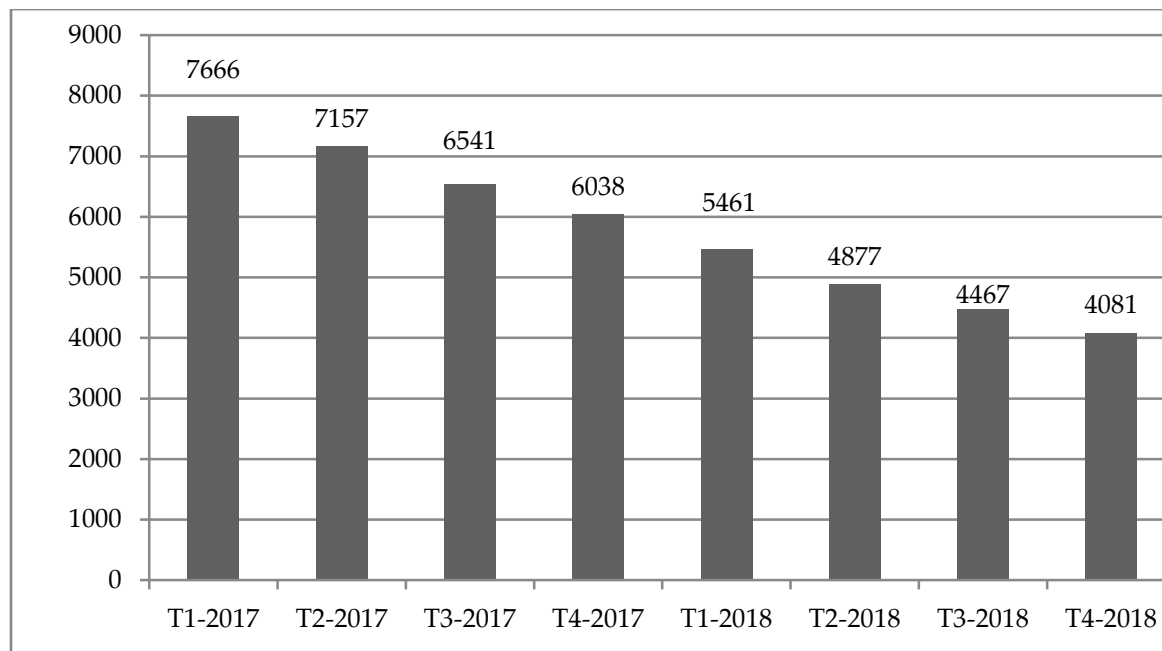
Processus d'avis d'appel

Dans le cadre du processus d'avis d'appel du Tribunal, c'est aux parties et aux représentants de faire avancer leurs dossiers en confirmant qu'ils sont prêts à aller de l'avant en remplissant un formulaire de confirmation d'appel (formulaire CA) dans les deux ans suivant le dépôt de leur formulaire d'avis d'appel (formulaire AA).

Nombre de dossiers – Dossiers actifs

Le Tribunal a des dossiers actifs, des dossiers dormants et des dossiers inactifs dont il assure le suivi au moyen de son système de gestion des dossiers.

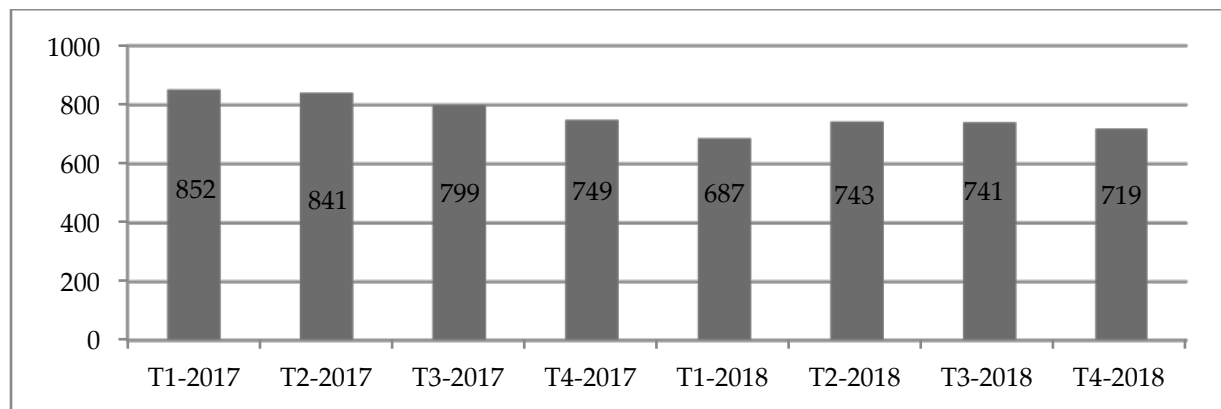
Le nombre de dossiers **actifs** a continué à diminuer pendant T4-2018. De 6 038 à la fin de 2017, le nombre de dossiers actifs est passé à 4 081 à la fin de T4-2018, soit une réduction de 32 %.



La réussite continue du programme de réduction du nombre de dossiers actifs est attribuable à deux facteurs clés : premièrement, un plus grand nombre d'affaires a été réglé grâce à l'effectif accru de décideurs et au recours à des modes substitutifs de résolution des différends (MSRD, aussi RED) ; deuxièmement, le nombre de nouveaux dossiers a diminué.

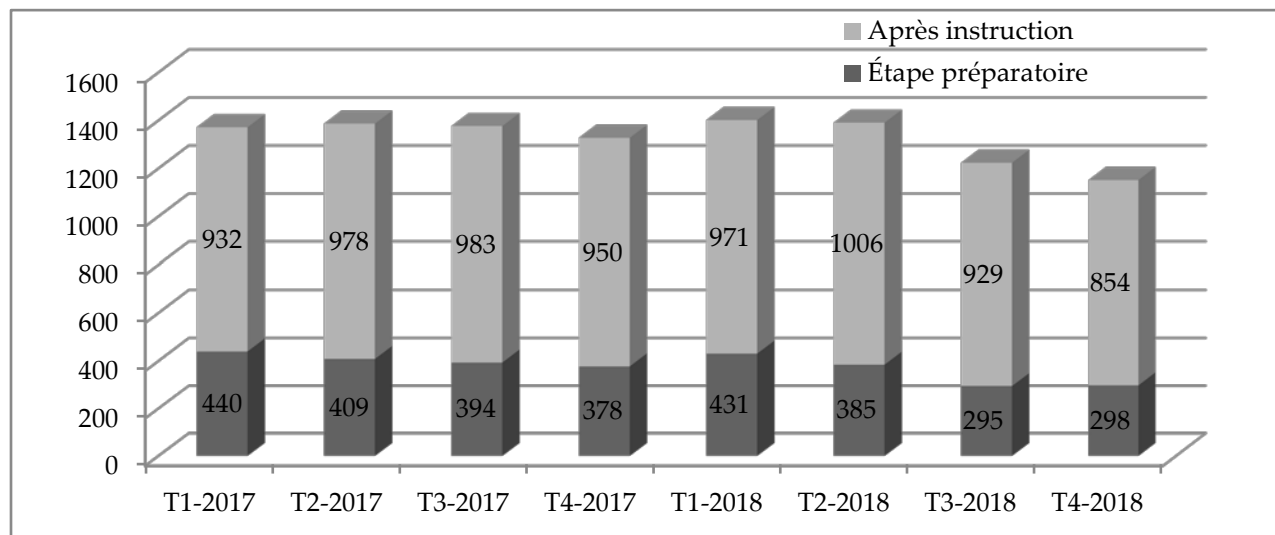
Intrants

Pendant T4-2018, les intrants se sont chiffrés à 719 : 617 nouveaux appels interjetés contre des décisions de la Commission et 102 dossiers réactivés. En 2017, les intrants avaient été en moyenne de 810 par trimestre.



Extrants

Pendant T4-2018, les extrants se sont chiffrés à 1 152 : 298 dossiers fermés par suite du recours à des MSRD à l'étape préparatoire ; 854 dossiers fermés après audition, dont 824 par suite d'une décision du Tribunal.



Temps de traitement

Attente avant l'instruction — Comme il existe un lien direct entre le nombre de dossiers actifs et l'attente avant l'instruction des affaires, le délai médian avant la première offre de date d'audience a aussi diminué en 2018.

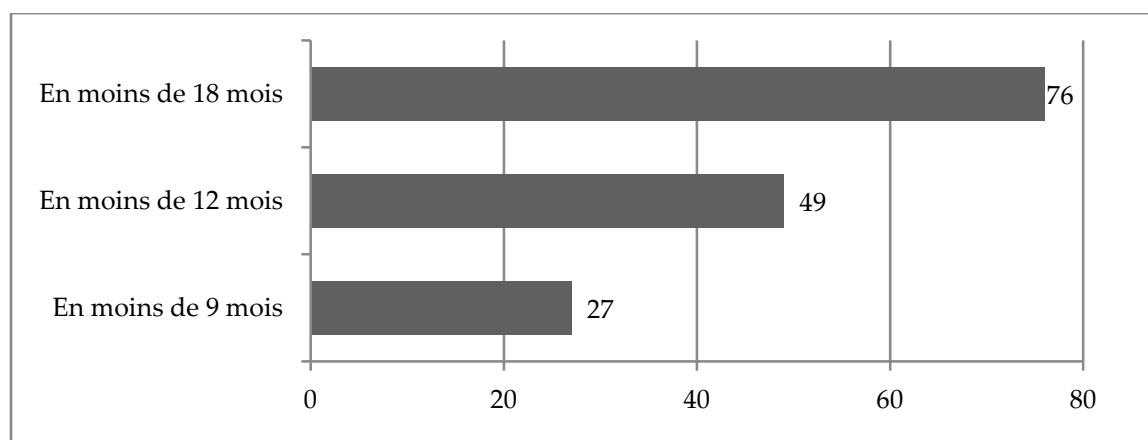
De 16,6 mois en 2017, le délai médian annuel est passé à 9,8 mois à la fin de T4-2018. Le Tribunal a atteint son objectif de réduire à moins de 12 mois l'attente avant l'instruction des affaires dont il est saisi.

	2017	T1-2018	T2-2018	T3-2018	T4-2018
Délai médian de la première offre de date d'audience (en mois)	16,6	12,7	11,3	9,9	9,8

Décisions – À la fin de T4-2018, le Tribunal avait rendu 87 % de ses décisions définitives en moins de 120 jours.

Délais d'exécution – Le Tribunal fait aussi rapport du pourcentage de dossiers fermés en moins de neuf mois, de 12 mois et de 18 mois pour permettre un suivi de l'amélioration de ses délais. À la fin de T4-2018, le Tribunal avait enregistré des gains modestes pour ces trois délais d'exécution.

% de dossiers fermés pendant le trimestre

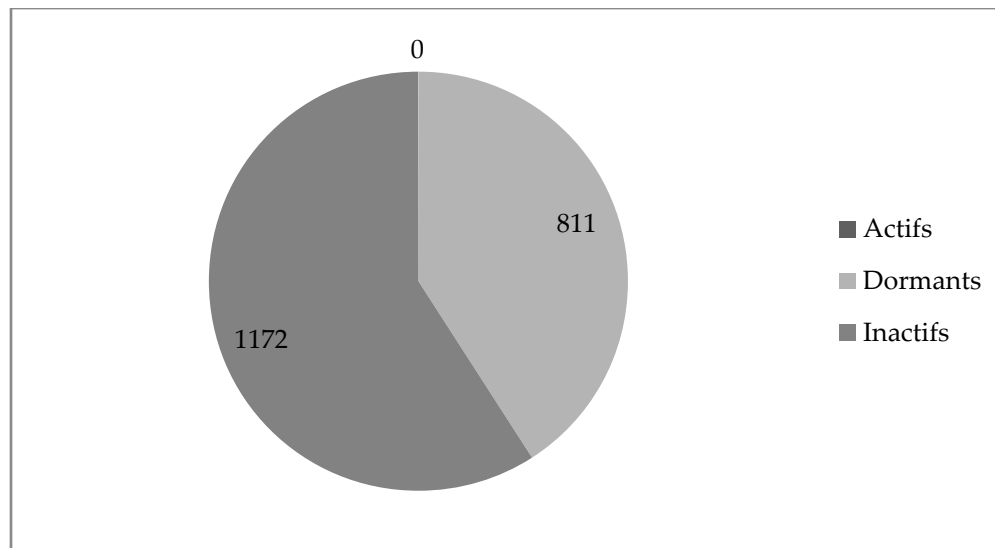


Nombre de dossiers – Dossiers non prêts à aller de l’avant

Il y a deux types de dossiers **non prêts** à aller de l’avant : les dossiers dormants, dont le délai d’avis d’appel de deux ans n’a pas encore expiré ; les dossiers inactifs, dont le délai d’avis d’appel de deux ans a expiré. C’est généralement l’attente du règlement de questions à la Commission, d’éléments de preuve ou de services de représentation qui empêche les parties d’aller de l’avant. Nombre de dossiers dormants et de dossiers inactifs finissent par être fermés pour cause d’abandon.

Le Tribunal a pour objectif d’atteindre un état d’équilibre dans la catégorie des dossiers inactifs : un point où tous les dossiers pourront être gérés comme le sont les dossiers dormants grâce à une date de suivi permettant un contrôle efficace.

À la fin de T4-2018, le Tribunal avait 4 081 dossiers actifs, 811 dossiers dormants et 1 172 dossiers inactifs.



Effectif de décideurs nommés par décret

À la fin de T4-2018, l’effectif de décideurs comptait 60 vice-présidents et 32 membres. Aucun nouveau décideur n’a été nommé au Tribunal pendant T4-2018.